

Commissaires aux comptes. **« Alerte à la sécurité financière »**

« Nous sommes en règle générale des gens discrets. Si nous avons décidé de bouger, c'est parce que ce texte nous paraît aberrant. » C'est par ces mots que Richard Renaudin, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Nancy, a expliqué la mobilisation de ces professionnels face à l'article 14 du projet de loi de Modernisation de l'économie (MLE). Ce texte prévoit de supprimer les commissaires aux comptes dans les SAS. « Les SAS, c'est une formule extra-souple qui permet au dirigeant majoritaire d'avoir entièrement la main. Ce projet est une contradiction flagrante, car les entreprises individuelles sont contrôlées. » Si les SAS ne le sont plus, cela pourrait entraîner « une dérive des SA vers les SAS ». Ce qui aurait un impact sur l'économie locale. « Ce n'est pas un combat corporatif, même si on défend également notre métier. » Car si cet article passe, sur les 200.000 sociétés auditées en France, 67.000 sortiraient du système. « Nous aurons moins de mandats.

C'est bien une perte économique. Car si un cabinet ne peut plus travailler dans le champ de l'audit, il perd sa compétence et devra se retirer du marché. » Seuls les cabinets nationaux pourront perdurer. « Mais c'est aussi un danger pour la pérennité de la jeunesse dans notre métier. Si on ne peut plus dire aux jeunes qu'ils pourront accéder au métier de commissaires aux comptes, nous ne pourrions pas relever le défi du papy-boom. »

Mais au-delà de l'avenir de ces professionnels (qui sont 302 en Lorraine, sur 345 experts comptables, NDLR), le danger est également réel pour les entreprises. « Nous avons une position de conseil auprès des entreprises, à tous les niveaux, notamment celui de la prévention. » Un sondage de l'Ifop montre d'ailleurs que 87 % des chefs d'entreprise trouvent utiles les audits menés par les commissaires aux comptes. « Cette forme de contrôle est un garant auprès des partenaires des entreprises. L'enlever, c'est retirer de la crédibilité aux sociétés. »